

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1995 B 02165

Numéro SIREN : 401 870 936

Nom ou dénomination : IN EXTENSO AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 17/12/2019 sous le numéro de dépôt A2019/041115



5395199

**Dénomination :** IN EXTENSO AUDIT  
**Adresse :** 106 cours Charlemagne 69002 Lyon -FRANCE-  
**n° de gestion :** 1995B02165  
**n° d'identification :** 401 870 936  
**n° de dépôt :** A2019/041115  
**Date du dépôt :** 17/12/2019

**Pièce :** Procès-verbal du conseil d'administration du  
25/04/2019



5395199

<p><b>PROCES-VERBAL</b> <b>DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 AVRIL 2019</b></p>
---

L'an deux mille dix-neuf,  
Le vingt-cinq avril,  
A 17 heures 45,

Le Conseil d'administration de la société IN EXTENSO AUDIT s'est réuni au siège social sur convocation du Président à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification permanente de la date de clôture de l'exercice social;
- Modification corrélative des statuts ;
- Prise d'acte de la démission d'un administrateur
- Convocation de l'assemblée générale extraordinaire ;
- Pouvoirs ;

Les administrateurs présents ou représentés ont signé le registre de présence en entrant en séance.

La séance est présidée par Monsieur Antoine de Riedmatten, Président du Conseil d'administration, qui constate la présence effective de plus de la moitié des administrateurs.

En conséquence, le Conseil ainsi constitué peut valablement délibérer conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce et peut ainsi examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Le Président ouvre ainsi la séance du conseil d'administration.

Puis, le conseil d'administration procède à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

**PROPOSITION DE MODIFICATION**  
**PERMANENTE DE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE SOCIAL**

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide de proposer aux actionnaires, la modification la date de clôture de l'exercice social.

La nouvelle date de clôture serait fixée au 30 juin de chaque année

Par exception, il précise que l'exercice social en cours aura une durée exceptionnelle de treize mois, soit jusqu'au 30 juin 2019.

Il appartiendra à l'assemblée générale de modifier les statuts.

## **DEMISSION ADMINISTRATEUR**

Le Président porte à la connaissance du conseil d'administration, la lettre qui lui a été adressée par la société Deloitte & Associés, par laquelle il présente sa démission de son poste d'administrateur de la société IN EXTENSO AUDIT.

Il précise que la société Deloitte & Associés, déclare expressément que sa démission n'ouvre droit à aucune indemnisation.

Le conseil d'administration, après délibération, prend acte de la démission de la société Deloitte & Associés en qualité d'administrateur de la société IN EXTENSO AUDIT.

## **CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité de convoquer l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, le 21 mai 2019, à 8h, au siège social afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification permanente de la date de clôture de l'exercice social,
- Modifications corrélatives des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

## **POUVOIRS**

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

\*  
\*       \*  
\*

L'ordre du jour ayant été épuisé, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, pour valoir ce que de droit, et qui, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.

COPIE CERTIFIEE  
CONFORME A L'ORIGINAL

Monsieur Antoine de Riedmatten  
**Président du conseil d'administration**



**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE**

**LYON**

**A2019/041115**



**Dénomination :** IN EXTENSO AUDIT  
**Adresse :** 106 cours Charlemagne 69002 Lyon -FRANCE-  
**n° de gestion :** 1995B02165  
**n° d'identification :** 401 870 936  
**n° de dépôt :** A2019/041115  
**Date du dépôt :** 17/12/2019

**Pièce :** Procès-verbal du conseil d'administration du  
05/03/2019

5395198



5395198

<b>PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 MARS 2019</b>
--

L'an deux mille dix-neuf,  
Le cinq mars,  
A 18 heures,

Au siège social,

Le conseil d'administration s'est réuni au siège social sur convocation de son président à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Proposition de nomination d'un nouvel administrateur,
- Convocation de l'assemblée générale ordinaire,
- Questions diverses,
- Pouvoirs.

Les administrateurs présents ou représentés ont signé le registre de présence en entrant en séance.

La Compagnie Française de Contrôle et d'Expertise (CFCE) commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La séance est présidée par Monsieur Antoine de RIEDMATTEN, en sa qualité de Président du conseil d'administration.

Le Président constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction.

En conséquence, le conseil d'administration ainsi constitué peut valablement délibérer conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce et peut ainsi examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Le Président ouvre ainsi la séance du conseil d'administration.

Puis, le conseil d'administration procède à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

## NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

Le conseil d'administration examine la situation des mandats des administrateurs et constate, à l'unanimité, qu'aucun des mandats n'est parvenu à son terme.

Le président propose ensuite de soumettre à l'assemblée générale la nomination en qualité de nouvel administrateur, en adjonction aux membres du conseil d'administration actuellement en fonction :

- **Monsieur Frank LAMOTTE**, né le 14 janvier 1968 à Saint Martin de Fontenay (14320), demeurant à LYON (69002) - 20 Rue des Remparts d'Ainay

pour une durée de six ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice social devant se clore le 31 mai 2025.

Le Conseil d'administration, décide à l'unanimité de proposer au vote des actionnaires la nomination de Monsieur Frank LAMOTTE en qualité de nouvel administrateur.

## CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le conseil d'administration décide à l'unanimité, de réunir les actionnaires en assemblée générale ordinaire **le 25 mars 2019, à 8 heures, au siège social**, l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouvel administrateur,
- Questions diverses,
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, donne tous pouvoirs à son président pour assurer la préparation et la convocation de l'assemblée générale dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, pour valoir ce que de droit, et qui, après lecture, a été signé par le président de séance et un administrateur.

COPIE CERTIFIEE  
CONFORME A L'ORIGINAL

Monsieur Antoine de Riedmatten  
**Président du conseil d'administration**

